L'EUROPE S'ENGAGE L'OCCITANIE AGIT
UNION EUROPÉENNE
La Région Occitanie Pyrénées · Méditerranée
Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales
TARN-ET-GARONNE
tarnetgaronne.fr

Réhabilitation et aménagement d'un local commercial

Porteur du projet : Commune de Castelsagrat

Castelsagrat

Subvention FEADER de 47 835€
votée par le Comité de programmation du GAL : 23/05/2019

Le projet a consisté à relocaliser au sein du village, l'épicerie-tabac-presse pour une meilleure fonctionnalité. Le nouveau local se situe au cœur du village dans une ancienne bâtisse à l'angle de la place de la Liberté, typique avec ses couverts sur les quatre côtés. Situé dans le périmètre de protection de monument historique, le projet architectural s'intègre au cachet de la bastide avec un permis accordé après avis de l'Architecte des Bâtiments de France. **Le local actuel répond aux règles d'accessibilité PMR en vigueur et le coût de location est maîtrisé.**

Cette opération a permis de maintenir un commerce essentiel de première nécessité pour la commune et les villages avoisinants. **L'**épicerie contribue à maintenir une économie de proximité, en confortant l'activité des commerces et services existants {boulangerie, café-restaurant, salon de coiffure, agence postale communale). Elle répond aussi à une nécessité pour l'activité touristique. Castelsagrat est en effet une des plus belles bastides du département avec son église, classée monument historique.

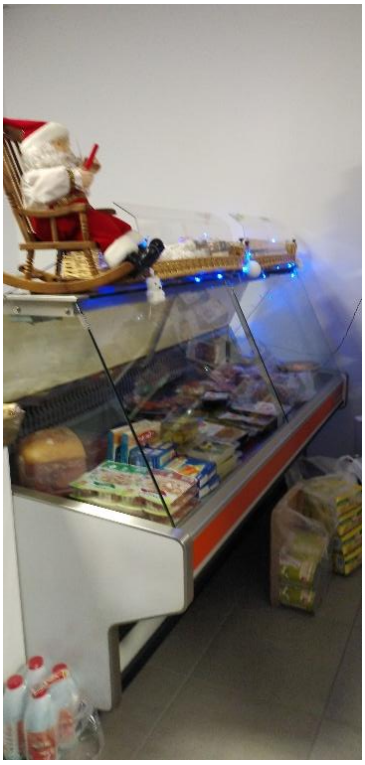

GARONNE QUERCY GASCOGNE
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

La demande d'aide LEADER a porté sur les dépenses liées aux travaux : gros œuvre et second œuvre.

Ce projet s'inscrit dans **la stratégie LEADER du GAL** et correspond aux actions listées dans :

La fiche action N°1 « Maintenir et renforcer le tissu économique de proximité et soutenir les démarches en faveur de l'emploi local » :

- Actions collectives favorisant la reprise/transmission et le renouvellement des services de l'artisanat et du commerce local :
  - Investissements pour le maintien ou la création / aménagement des derniers commerces de première nécessité de proximité

Plafond LEADER : 60 000 €

Plan de financement : *inscrit dans la décision attributive de l'aide LEADER (en date du 12/09/2019)*

Montant des dépenses éligibles retenues	**167 395.00** €
Subvention Europe FEADER (LEADER)	**47 835.99 €**
Autres cofinanceurs :	
→ Région Occitanie	11 800.00 €
→ Conseil Départemental Tarn et Garonne	45 000.00 €
→ Communauté de communes des Deux Rives	30 000.00 €
Autofinancement	33 479.01 €